

et de la gestion environnementale. Ce projet vise également à accroître les avantages sociaux de la mise en valeur et de l'exploitation des ressources minérales dans le but de réduire la pauvreté. Il touche particulièrement les activités sous-terre de taille moyenne et comprend l'aide au Ministère pour tirer les mines.

---

**Conformément aux cadres juridiques nationaux, établir des mesures visant à protéger les droits des populations autochtones, à offrir des programmes d'information, au besoin, afin d'assurer une plus grande sensibilisation des populations autochtones à leurs droits à cet égard.**

La *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, qui a fait l'objet d'une sanction royale en juin 1999, permet à 14 Premières nations de se désengager des articles de la *Loi sur les Indiens* relatifs à la gestion des terres et d'établir leur propre régime de gestion concernant leurs terres et leurs ressources. Pour les groupes qui ont une assise territoriale, les ententes relatives à l'autonomie gouvernementale autochtone peuvent comprendre la gestion et l'enregistrement des terres. Si, auparavant, les traités ou d'autres instruments légaux ne traitaient pas des droits et des titres relatifs aux terres autochtones, les groupes autochtones peuvent à présent négocier des ententes sur des revendications territoriales globales et les mécanismes gouvernementaux. Ces ententes définissent un vaste éventail de droits et d'avantages, notamment la pleine propriété de certaines terres, des droits garantis d'exploitation des ressources fauniques et la participation à la gestion des terres et des ressources. Les ententes définitives contiennent des précisions sur l'enregistrement des titres fonciers et des propriétés. Des négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales sont en cours avec des groupes autochtones de toutes les régions du Canada.

L'établissement du territoire du Nunavut le 1<sup>er</sup> avril 1999 découle d'ententes sur les revendications territoriales globales et les accords gouvernementaux à la suite desquels le gouvernement du Canada a légiféré. Le Nunavut occupe un cinquième du territoire canadien et une grande proportion de ses habitants sont des Inuits. Le nouveau gouvernement du territoire construit sa capacité et, une fois que ses systèmes et son personnel seront en place, il assumera ses fonctions en matière d'enregistrement des propriétés, actuellement gérées par les Territoires du Nord-Ouest.

## TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ

Au Sommet des Amériques de Santiago, les gouvernements se sont entendus sur l'importance d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens.

---

**Chercher, dans le cadre des activités menées par des secteurs public et privé ou par des partenariats entre eux, à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des médicaments et des vaccins, surtout pour les plus nécessiteux, en faisant la promotion des efforts déployés pour préserver la qualité, le choix et l'usage rationnels, la sûreté et l'efficacité des produits pharmaceutiques, particulièrement des médicaments essentiels, et en soutenant des initiatives régionales qui, d'ici 2002, faciliteront la recherche, le développement, la production et l'utilisation de vaccins destinés à réduire l'incidence de maladies telles que la pneumonie, la méningite, la rougeole, la rubéole et les oreillons.**